

# extrait des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

Délibération  
N° 2019-010

**OBJET : DÉGÂTS SUITE AUX INTEMPÉRIES DU 29 OCTOBRE 2018 (SUBMERSION-FORTES VAGUES) : REMISE EN ÉTAT DU CHEMIN DU FLENU : DEMANDE DE SUBVENTION**

Date de la convocation : 21/01/2019

### SEANCE DU 25 JANVIER 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PADOVANI Jean-Jacques.

Présents : M. PADOVANI Jean-Jacques, Mme CASANOVA Nicole, Mme FORNESI Marie-Dominique, M. SCANIGLIA Didier, Mme MANDRICHI Marie-Paule, M. NATALI Lucien, M. ROSSI Alain, M. LEONARDI Bernard, M. COVILLI Pierre-Antoine, Mme GHELARDINI Vanina, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. CORMAT René-Pierre.

Absents : M. BERTRAND Michel, Mme LORENZI Thérèse, M. MICALEFF Joël, Mme FILIPPI Augusta, Mme VALENTINI Marie-Hélène, Mme BAFFICO Véronique, M. SALAZAR Frédéric.

- Mme FILIPPI Augusta a donné procuration à M. Jean-Jacques PADOVANI

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 22	Présents : 15	Absents : 7	Représentés : 1
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

*Mme RAGAS Viviane a été nommée secrétaire.*

Le Président rappelle à l'Assemblée Communale que la Commune a été à nouveau frappée par des intempéries les 29 et 30 octobre 2018. Cette fois, c'est par l'action des vagues d'une force exceptionnelle que des dégâts ont été occasionnés.

La Commune a recensé de nombreux dommages aux biens, surtout des biens privés. La Commune a ainsi été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel du 26 novembre 2018 en raison des inondations et chocs mécaniques dus à l'action des vagues.

Pour sa part, la Commune a subi des dégâts sur des biens non assurables de la collectivité : La route du Flenu conduisant à la plage de la Marine. Un affaissement important de la chaussée et une détérioration du revêtement nécessitent une intervention urgente.

Le coût de cette opération est estimé à 7 000,00 € TTC.

Pour assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée Communale de réaliser ces travaux sur fonds propres.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstentions : 0</b>
------------------	-------------------	------------------------

- Approuve le projet de remise en état de la voirie du Flenu suite aux intempéries du 29 octobre 2018.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019 de la Commune. Opération 1903.
- Précise que le plan Communal de Sauvegarde fera l'objet d'une mise à jour

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le  
et publication ou notification  
du

